GREZ-DOICEAU

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

PARTIE 3 : OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT - JUIN 2010

jnc | AWP INTERNATIONAL

Table des matières

Introduction 4

Présentation de l'équipe de conception 5

Synthèse de l'analyse de la situation existante, des atouts et des faiblesses 6

Défis et objectifs 10

DÉFI N° I. : EN 2021, GREZ-DOICEAU POURRA RÉPONDRE À LA DEMANDE EN LOGEMENTS ET EN SERVICES POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS 10

Objectif n° I.1. : Permettre l'accès au logement pour tous 10

Objectif n° I.2. : Créer des services adaptés aux différentes générations 11

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations 11

DÉFI N° II. : EN 2021, GREZ-DOICEAU CONNAÎTRA UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ ENTRE LES HABITANTS ET LES DIFFÉRENTS VILLAGES 12

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité 12

Objectif n° II.2. : Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales 13

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne 13

DEFI N° III. : EN 2021, GREZ-DOICEAU AURA TROUVÉ DES SOLUTIONS INNOVANTES ET DURABLES POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE 14

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local 15

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification 15

Objectif n° III.3. : Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales 15

DEFI N° IV. : EN 2021, GREZ-DOICEAU AURA TROUVÉ UNE MEILLEURE ALLIANCE ENTRE LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT 17

Objectif n° IV.1. : Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture 18

Objectif n° IV.2. : Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes) 18

DEFI N° V. : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE GREZIEN POUR DEVELOPPER UNE RURALITE PLUS PROPRE ET PLUS RESPECTUEUSE EN 2021 20

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager 21

Objectif n° V.2. : Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune.....21

Objectif n° V.3. : Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents type de pressions.....22

DEFI N° VI. : EN 2021, GREZ-DOICEAU AURA DEVELOPPE UNE MEILLEURE COMMUNICATION ENTRE LES CITOYENS ET LA COMMUNE 23

Objectif n° VI.1. : Augmenter la diffusion d'information de la commune vers le citoyen et vice-versa 23

Objectif n° VI.2. : Structurer et coordonner les différents vecteurs de communication (sites internet, bulletin communal,…) 24

Pistes d'actions 25

INTRODUCTION

La commune de Grez-Doiceau a souhaité se doter d'un outil de réflexion à caractère opérationnel sous la forme d'un programme communal de développement rural (PCDR).

Le PCDR est « *un ensemble coordonné d'actions de développement et d'aménagement entreprises ou conduites en milieu rural par l'Autorité communale, en y associant effectivement la population, en vue de revitaliser, de restaurer ou d'assainir une commune, dans le respect de ses caractéristiques propres, de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel* »[1].

Il est l'occasion d'un large débat entre les acteurs du développement local autour de questions importantes telles que :

- quelles sont les qualités et faiblesses intrinsèques de l'entité ?
- comment rencontrer les besoins de tous les habitants ?
- comment assurer un développement endogène durable ?
- comment gérer qualitativement le cadre de vie ?

Au début de l'année 2008, la commune s'est lancée dans l'élaboration du PCDR. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a ensuite été mise sur pied et s'est attelée à déterminer des objectifs généraux de développement et de gestion ainsi qu'à définir des actions qui devraient être entreprises dans les anciennes communes.

Le présent rapport expose la troisième partie de l'étude, qui consiste en des propositions de défis, déclinés en objectifs et en pistes d'action de concrétisation. Il s'agira, à terme, de la vision stratégique que la commune et la CLDR souhaiteront donner au PCDR pour les 10 années à venir. La vision stratégique est importante car elle permet de dégager un cadre politique, au sens premier du terme.

L'élaboration de cette stratégie, de ces défis, repose entièrement sur les parties précédentes de l'étude, à savoir le rapport socio-économique rédigé par un auteur de programme[2] et les premiers résultats de la participation de la CLDR et de la population (rencontres citoyennes ayant eues lieu au premier semestre 2010). L'analyse de ces éléments permet la mise en évidence d'une part des atouts et des faiblesses de l'entité et d'autre part des préoccupations des habitants.

L'auteur de programme propose donc, ci-après, son interprétation des résultats des parties précédentes tout en gardant à l'esprit une approche transversale visant à déterminer les grandes lignes d'évolution de la commune, de démontrer leur cohérence, et d'assurer leur développement durable.

Les thématiques des défis du PCDR abordent les domaines de l'environnement, l'économie et le tourisme, la culture et la vie associative, le social, l'emploi et l'aménagement du territoire (l'habitat, les équipements, le patrimoine, les espaces publics).

En préambule, nous proposons une synthèse de la situation existante, des atouts et des faiblesses, issus de la première partie de l'étude (rapport et consultation).

[1] Décret du 6 juin 1991, relatif au développement rural et son arrêté d'application.

[2] Rapport socio-économique élaboré par le bureau d'étude PLANECO en 2008 et mis à jour par JNC AWP en 2010.

PRESENTATION DE L'EQUIPE DE CONCEPTION

La présente étude a été confiée à JNC AWP (JNC Agence Wallonne du Paysage), qui est le département wallon de la JNC International s.a., bureau d'études actif depuis 1968 dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

L'équipe qui travaille sur cette mission est composée comme suit :

Direction :

Philippe PIETERS, Architecte, Urbaniste et Conseiller en Mobilité

Équipe scientifique :

Julie FRÈRE, Géographe et géomaticienne

Aurélie LECLERCQ, Licenciée en architecture du paysage, Conseillère en environnement et en mobilité

David LOIR, Ingénieur architecte et Urbaniste

Bérénice RUYSSEN, Bio-ingénieur en aménagement du territoire, Conseillère en mobilité

Equipe administrative :

Cristelle WLODARSKI, Paysagiste, Assistante de Direction

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE, DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES

Une localisation à proximité de pôles économiques importants et de grands axes de communication...

La commune de Grez-Doiceau jouit d'une localisation privilégiée au Nord de la province du Brabant Wallon à proximité de la Flandre et de la Région bruxelloise. La proximité de pôles économiques, tels que Bruxelles, Wavre, Louvain-la-Neuve, Leuven et Jodoigne, et des axes de communication importants (E40, E411, ligne SNCB Ottignies-Leuven) ont renforcé son attrait.

Par ailleurs, la commune bénéficie également d'une richesse patrimoniale tant du point de vue naturel et paysager qu'architectural. L'ensemble de ces atouts attire de manière ininterrompue, depuis les années 1970, de nombreux nouveaux habitants-navetteurs. Comme dans beaucoup d'autres communes de l'Est du Brabant wallon, l'évolution démographique témoigne de l'extension de la zone de développement résidentiel de la périphérie bruxelloise.

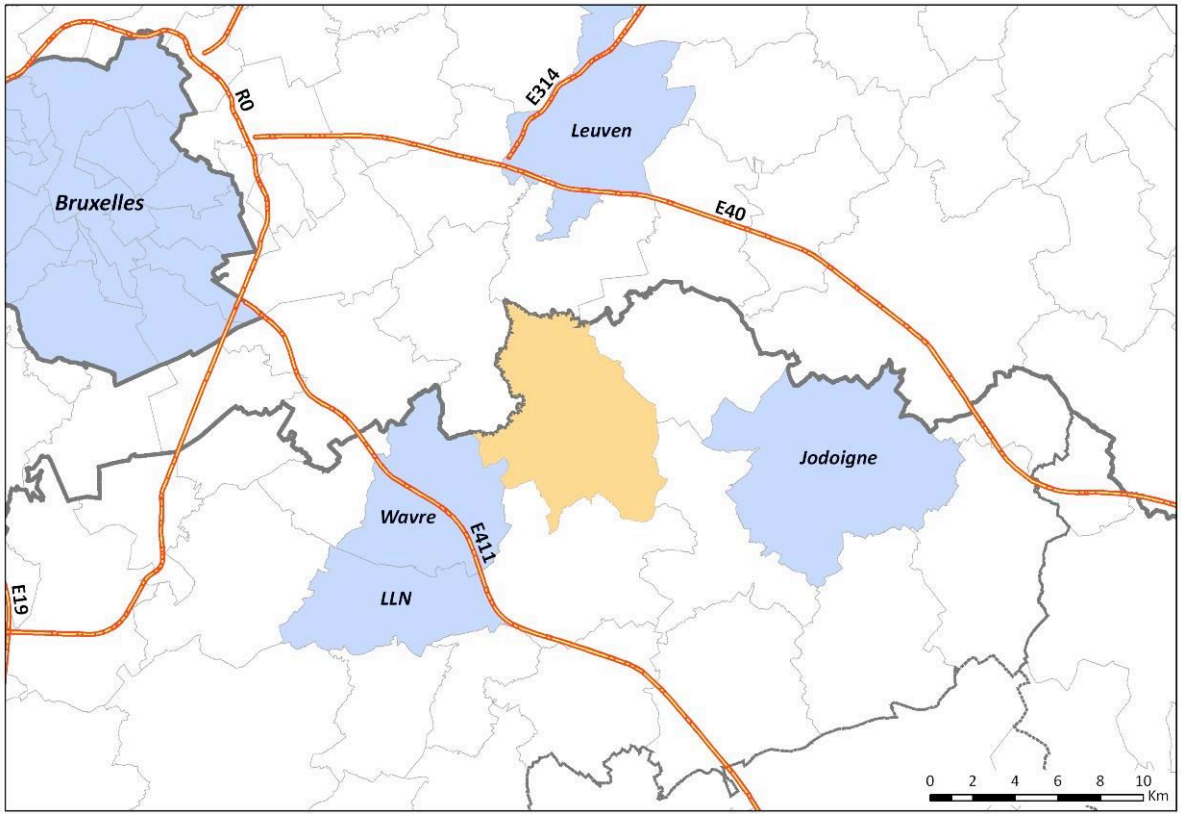

Figure 1 : Carte du contexte général grezien (JNC AWP)

… engendrant différentes pressions au sein de la commune.

Ces atouts majeurs présentent cependant des conséquences qui se révèlent (ou pourraient se révéler à terme) comme des faiblesses. La pression foncière liée à la « rurbanisation »[3], la mutation de la structure des noyaux villageois, l'augmentation du trafic, l'évolution vers des « villages-dortoirs », le changement

[3] Processus de retour des citadins initié à partir de la fin des années 60 et le début des années 70 dans des espaces qualifiés de ruraux. Ce comportement est la conséquence à la fois d'un « désir de campagne » et de l'avènement de l'automobile.

des pratiques agricoles, etc. menacent les caractéristiques locales (cadre de vie rural, qualité écologique, patrimoine architectural …) et rendent la gestion territoriale plus complexe (fortes contraintes, augmentation des risques d'inondations, discordance entre les différents utilisateurs du territoire,…).

Un patrimoine écologique et paysager important, en partie protégé…

La commune est sillonnée par un important réseau hydrographique composé majoritairement de la Dyle et de ses affluents. Ce réseau est proche, voire, traverse carrément, des sites d'intérêt biologique très diversifiés (zones humides, anciennes sablières, versants boisés[4],…) et des couloirs écologiques effectifs (voies ferrées, chemins, cours d'eau …).

Grez-Doiceau est également caractérisée par une grande diversité des paysages. Les cours d'eau, qui ont façonné le relief, et l'implantation du bâti ont en effet engendré des structures paysagères multiples : vallées larges et ouvertes ou étroites et encaissées, paysage de plateau, villages groupés ou fermes isolées,…

Figure 2 : Grez et la vallée du Train

Une partie de ces richesses bénéficient déjà du statut de protection. Au niveau écologique, plusieurs sites sont reconnus comme zones Natura 2000[5] ou réserves naturelles et au niveau paysager, 67 % du territoire sont couverts par des périmètres d'intérêt paysager reconnu par le plan de secteur ou l'asbl ADESA. Notons également que depuis 1997, Grez-Doiceau est dotée d'un Plan communal de développement de la nature (PCDN) qui a mis sur pied un programme d'actions favorables au maintien et au développement du patrimoine naturel.

… mais également menacé et trop peu valorisé.

Malgré la protection et la reconnaissance de ce patrimoine écologique et paysager, on assiste à une détérioration de certains biotopes. Ce phénomène est lié à l'état médiocre des cours d'eau qui ne s'améliorera que lorsque l'épuration planifiée (PASH) sera effective, aux déboisements, au manque de continuité du réseau du à l'urbanisation (N25, extension des villages,…), à la régression des zones humides et au développement de plantes invasives.

Une commune qui s'interroge sur l'amélioration de la mobilité…

La commune bénéficie d'un réseau hiérarchisé et liaisonné directement avec les pôles voisins et l'état sanitaire général est satisfaisant. La ligne de chemin de fer Ottignies-Leuven traverse du Sud au Nord en s'arrêtant aux quatre points d'arrêt présents sur la commune (Gastuche, Archennes, Florival et Pécrot).

[4] 16 % de la superficie communale sont couverts de bois, alors que cette proportion ne s'élève qu'à 9 % pour l'ensemble du Brabant wallon.

[5] Près de 6 % du territoire communal sont couverts par des zones Natura 2000 (Vallée de la Dyle, de la Nethen et du Train).

Depuis 2004, Grez-Doiceau en collaboration avec les communes d'Incourt, Beauvechain et Chaumont-Gistoux s'est dotée d'un Plan intercommunal de mobilité (PICM). Dès lors, elle investit dans des aménagements pour diminuer le trafic de transit et ralentir les automobilistes dans les agglomérations (aménagements de voiries, feux de signalisation, rond-point,…), pour favoriser l'usage des transports en commun et désenclaver les villages non desservis (mise en service du proxibus et d'un rapidobus) et pour améliorer la sécurité des usagers lents (nouvelles liaisons cyclables,…).

… mais des efforts restent à faire pour la sécurisation des usagers faibles.

Les modes de transport alternatifs à la voiture et spécialement les modes doux ne sont cependant pas assez mis en valeur : les espaces publics servent essentiellement au stationnement, les trottoirs confortables et continus sont peu nombreux, idem pour les aménagements cyclables, l'usage des bus TEC est majoritairement lié au contexte scolaire,...

Un contexte socio-économique favorable...

La population est en hausse, les revenus sont supérieurs aux moyennes provinciales et régionales, le taux de chômage est faible. Grez-Doiceau est concerné par les rayonnements de cinq pôles important proposant plus de 4.000 emplois aux habitants.

… mais des besoins à satisfaire, liés à l'évolution du profil de la population.

D'un autre côté, la population est vieillissante et le nombre de ménages est en augmentation. Les difficultés d'accession au logement se font de plus en plus ressentir, notamment pour les jeunes ménages greziens. Même si des initiatives sont en cours pour remédier à ce problème (construction de logements publics), la demande est élevée et ne pourra pas être rencontrée à court terme.

Le taux d'emploi local est relativement faible et le secteur agricole est en difficulté. Le secteur touristique offre également un potentiel de développement non négligeable mais est, jusqu'à présent, sous exploité.

Une vie sociale, culturelle et sportive en développement…

La vie sociale, culturelle et sportive grezienne est très dynamique. Différentes manifestations sont organisées de manière ponctuelle ou récurrente par les nombreuses associations, mouvements de jeunesse, par l'Office du Tourisme, le Centre culturel de Nethen,…

En outre, le hall omnisport, inauguré en 2009, a permis de fédérer les clubs sportifs déjà présents dans l'entité. Plusieurs petits pôles culturels proposent des activités extrascolaire aux jeunes et moins jeunes (académie de musique, bibliothèque, espace jeunes,…).

Figure 3 : différents éléments de la vie culturelle et sportive de la commune

… mais améliorable.

Certaines activités très locales témoignent d'un esprit de clocher encore fort présent entre les différents villages et le besoin de développer une identité grezienne, fédératrice pour toute l'entité, se fait encore sentir bien que la fusion des communes remonte à plus de 30 ans.

La plupart des villages disposent d'un local ou d'un espace public permettant l'organisation d'activités mais ceux-ci ne sont pas toujours bien gérés et entretenus ou ne sont pas adaptés aux besoins.

Des documents d'orientation pour orienter le développement.

Grez-Doiceau s'est, petit à petit, dotée de documents d'orientation et de planification permettant une meilleure maîtrise de son développement à moyen terme. La commune est en effet concernée par un schéma de structure, un plan de mobilité, un plan de développement de la nature, un contrat de rivière, etc. mais également, plus ponctuellement, par plusieurs plans communaux d'aménagement (PCA), des rapports urbanistiques et environnementaux, le règlement général sur les bâtisses en site rural,…

Deux documents supplémentaires permettraient un meilleur contrôle du développement urbanistique et une intégration plus systématique de la notion de développement durable dans la gestion communale : un Règlement communal d'urbanisme (RCU) et un Agenda 21 local.

DÉFIS ET OBJECTIFS

	DÉFI N° I. : EN 2021, GREZ-DOICEAU POURRA RÉPONDRE À LA DEMANDE EN LOGEMENTS ET EN SERVICES POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS

Le rapport socio-économique et la concertation avec la CLDR ont montré que les greziens apprécient la vie dans leur commune mais que certains aspects de l'évolution de cette dernière les inquiètent. Il s'agit particulièrement de la pression foncière percolant depuis Bruxelles qui risque de transformer Grez-Doiceau en commune-dortoir et de la rendre inaccessible pour les jeunes et pour les ménages ayant un revenu moins élevé.

Ce risque est réel mais il peut être combattu en consolidant la cohésion sociale de l'entité, pour permettre, à tous ceux qui le souhaitent, de rester ou de trouver un logement dans la commune, pour développer les services adaptés à la population présente et pour favoriser les rencontres entre les générations.

Ce défi mise sur la capacité des greziens à trouver une alliance entre toutes les générations pour renforcer la cohésion sociale de la commune. Il se décline en trois objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

4.2 Analyse des statistiques socio-économique

4.4 Les autres fonctions économiques et sociales

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 3.2. : Amélioration de la qualité de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de structure communal

2. Améliorer et adapter l'offre en logements

3. Pourvoir aux besoins en équipements et services

Objectif n° I.1. : Permettre l'accès au logement pour tous

La poussée des prix de l'immobilier dans l'aire métropolitaine de Bruxelles, et plus particulièrement en Brabant wallon, n'a pas épargné la commune de Grez-Doiceau. Comme dans tous les endroits où une pression foncière s'exerce, cette réalité a pour effet le départ forcé de certains ménages vers des communes où les valeurs immobilières sont plus accessibles.

D'autres facteurs, liés au précédent, renforcent l'inaccessibilité des logements et des terrains pour certains ménages :

- la part de logements publics dans l'entité n'est actuellement que de 1,1 %. Différents projets inscrits dans le programme du logement vont permettre d'augmenter ce taux mais la demande reste grande. En outre, le Gouvernement wallon envisage de pénaliser les communes qui n'offriront pas à terme 10 % de logements publics ou subventionnés sur leur territoire.

- le nombre de logements mis en location est très faible et le loyer demandé est souvent inaccessible pour les jeunes ménages ou les ménages à faible revenu.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué au travers du taux de logements publics au sein du parc de logements (idéalement par village).

Objectif n° I.2. : Créer des services adaptés aux différentes générations

L'augmentation de la population et l'évolution du niveau de vie suscitent de nouveaux besoins : on parle de résidence-services, de salle culturelle, de plaines de jeux, de locaux pour les associations, de collecte à domicile des déchets verts,… Par ailleurs, le mouvement de centralisation des services collectifs du à la fusion des communes et à la rationalisation des grandes entreprises publiques (fermeture des gares, bureaux de poste,…) et privées (agences bancaires,…) constitue un problème pour une partie de la population et amène à réfléchir à des solutions alternatives.

En outre, l'évolution de la pyramide des âges, évoquée dans le rapport socio-économique, conduit à la nécessité de réévaluer les besoins en termes de services pour les différentes générations (crèches, écoles, maisons de repos,…).

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué par le biais de la liste des services par village (comparaison année après année).

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Le rapport socio-économique a mis en évidence que, à Grez-Doiceau, la proportion de jeunes (0-20 ans) et d'adultes d'âge mur (40-65 ans) était plus élevée qu'en Région wallonne. Même si les personnes plus âgées (+ de 65 ans) sont moins nombreuses que dans le reste de la Région, on remarque un vieillissement croissant de la population.

Il est donc important de favoriser les activités associant jeunes et moins jeunes pour permettre aux personnes plus âgées de continuer à participer à la vie de leur commune et aux enfants de profiter du savoir (-faire) des ainés.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à un inventaire des activités intergénérationnelles.

	DÉFI N° II. : EN 2021, GREZ-DOICEAU CONNAÎTRA UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ ENTRE LES HABITANTS ET LES DIFFÉRENTS VILLAGES

Grez-Doiceau compte un grand nombre d'associations culturelles et sportives bien réparties géographiquement sur le territoire communal. Néanmoins, dans l'organisation et la participation aux évènements on remarque un « esprit de clocher » encore quelque peu présent au sein des différents villages (d'autant plus marqué que leur nombre est important). Certains services culturels sont également relativement excentrés par rapport au pôle de Grez et donc plus difficilement accessibles (exemple : bibliothèque à Nethen).

Or, la consultation de la CLDR a montré une certaine volonté de développer une « identité grezienne » et de créer plus de liens et de convivialité entre les différents villages de l'entité.

Ce défi mise sur la capacité des greziens à trouver une alliance entre les habitants pour développer la convivialité et l'entraide entre les villages et hameaux. Il se décline en trois objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

4.2 Analyse des statistiques socio-économique

4.4 Les autres fonctions économiques et sociales

3.2 Les espaces publics

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 3.2. : Amélioration de la qualité de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de structure communal

1. Structurer l'espace	*1.4 Favoriser la convivialité dans les espaces urbanisés*
3. Pourvoir aux besoins en équipements et services	
6. Garantir l'accessibilité du territoire aux habitants	*6.1 Diversifier les modes de transports*

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

La commune de Grez-Doiceau jouit d'un niveau d'équipement et de services appréciables (écoles, centre sportif, terrains de sport, bibliothèque, centre culturel, ...). Néanmoins, l'amélioration et la création de certaines infrastructures est à programmer pour contribuer à l'augmentation générale de la qualité du cadre de vie ainsi que de la convivialité entre les habitants.

En outre, certains villages de l'entité, disposant déjà de salles ou de lieux permettant l'organisation d'évènements, se posent la question de comment et par qui ces lieux doivent être gérés afin de remplir leur rôle premier, c'est-à-dire celui d'amener les habitants à se réunir et à développer des activités les touchant directement

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'aménagements et de constructions contribuant au développement de la convivialité et au nombre d'associations utilisant les locaux mis à disposition.

Objectif n° II.2. : **Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales**

Comme l'a montré le rapport socio-économique et la consultation de la CLDR, Grez-Doiceau foisonne d'associations qui proposent des activités dans beaucoup de domaines différents. Cependant, pour un participant occasionnel ou un touriste, il n'est pas évident de savoir quand et où se déroulent ces évènements. Les associations elles-mêmes ne sont d'ailleurs pas toujours au courant de ce qui se passe dans le village voisin.

Afin de permettre une meilleure coordination et une plus grande visibilité entre toutes les associations actives sur le territoire, il est important de mettre en place un calendrier commun, de créer davantage d'échanges au sein du monde associatif et de mettre à profit l'existence d'une fonction de communication au sein de l'Administration communale.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'activités encodées sur le site internet communal au niveau associatif, culturel et folklorique et au nombre de participants à ces différentes activités.

Objectif n° II.3. : **Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne**

Le territoire de Grez-Doiceau reste marqué par des séparations physiques et historiques (communes avant fusion, césures liées au chemin de fer et aux nationales,…) qui font que les habitants s'identifient plus rapidement et plus « naturellement » à leur village qu'à la commune (qui reste vécue comme une entité administrative). Le souhait de décloisonnement se matérialisera, outre les objectifs évoqués juste avant, par la mise en place de liaisons sûres entre les villages pour les usagers lents, par la décentralisation de certains services, par une amélioration du transport collectif vers le centre de l'entité, par une communication plus soutenue (voir sixième défi) et par un soutien à l'organisation d'événements fédérateurs.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à une enquête auprès d'un échantillon de citoyens (questions sur les contacts avec les autres villages et sur le sentiment d'appartenance).

	DÉFI N° III. : EN 2021, GREZ-DOICEAU AURA TROUVÉ DES SOLUTIONS INNOVANTES ET DURABLES POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

L'approche « fonctionnaliste » de l'aménagement du territoire (« compartimentage » de l'habitat, des activités économiques, des équipements communautaires, des infrastructures de loisirs et des espaces verts), promue dès le milieu du XXe siècle, a montré ses limites. L'un des grands enjeux de développement d'une commune rurale est de réussir à organiser des conditions permettant de recréer une forme de mixité des fonctions pour éviter l'évolution vers des villages dortoirs.

Près de 60 % du territoire communal est dévolu à l'agriculture (45 % aux cultures, 14 % aux pâtures) et moins de 1 % aux activités économiques. Ces chiffres montrent bien le caractère rural de l'entité et confirme les chiffres du rapport socio-économique sur le faible taux d'emploi local. En effet, la toute grande majorité de la population active quitte la commune pour se rendre sur son lieu de travail.

Il est donc important de maintenir et de favoriser le développement d'activités économiques dans des secteurs tels que l'agriculture, le commerce, le tourisme, l'artisanat,… Le partage d'espace, la compréhension des contraintes et des nuisances et l'inventivité des solutions permettront de redynamiser la commune tout en préservant son cadre de vie.

Ce défi mise sur la capacité des greziens à promouvoir toutes les activités économiques génératrices de plus-values pour la commune. Il se décline en trois objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique:

4.2 Analyse des statistiques socio-économiques

4.3 L'agriculture

4.4 Les autres fonctions économiques et sociales

5.1 Plan de secteur

Référence(s) au Plan wallon de développement rural:

Objectif prioritaire 1.1. : promouvoir la cessibilité et la modernisation des exploitations agricoles

Objectif prioritaire 1.2. : favoriser la création de valeur ajoutée dans les secteurs agricole, forestier et agroalimentaire

Objectif prioritaire 3.1. : création d'emplois, en particulier dans les secteurs valorisant les produits agricoles et sylvicoles

Objectif prioritaire 3.2. : amélioration de la qualité de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de structure communal – Options et objectifs :

3. Pourvoir aux besoins en équipements et services

4. Promouvoir et orienter le développement des activités économiques

Objectif n° III.1. : **Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local**

L'agriculture est probablement la dernière filière économique « historique » de l'entité mais, comme partout en Wallonie, elle connait des difficultés à continuer ou maintenir son développement. Peu d'autres filières existent sur le territoire communal. Les principales sources d'emplois sont les écoles, les services publics, les commerces, le golf et quelques petites entreprises.

Au travers de cet objectif, il s'agira de veiller à :

- assurer la consolidation de l'agriculture selon les critères définis dans l'Objectif n° III.2. : ;
- mettre à profit la localisation de la commune pour accueillir certains services externes des entreprises bruxelloises et louvanistes (traduction, comptabilité, télétravail,…) ;
- créer les conditions pour que (re)naisse le commerce local, les filières courtes ;
- faire connaître la commune par le tourisme ;
- développer les filières de la rénovation et de la restauration du patrimoine vu la qualité du cadre bâti.

Parmi les conditions de réussite de la reconstitution d'un tissu économique plus complet figurent également les contacts et partenariats entre entreprises (association des commerçants,…).

Le projet devra permettre le maintien et le développement raisonné de ces filières ainsi que des modalités d'évaluation de la qualité de leur évolution par rapport aux autres objectifs (afin d'éviter que le développement économique nuise à la qualité de la sécurité, du cadre de vie, de l'environnement, ...).

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre de création / fermeture d'entreprises et professions libérales et au nombre de commerces de proximité.

Objectif n° III.2. : **Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification**

L'objectif vise à aider le secteur agricole en rapprochant souhaits des consommateurs et production locale. Il s'agit d'encourager les productions respectueuses des personnes et de leur santé ainsi que de l'environnement qui, par la valeur ajoutée dans le cadre de circuits courts, contribuent au maintien des exploitations de petite et moyenne taille, davantage pourvoyeuses de main d'œuvre.

Cet objectif vise également à offrir la possibilité de découverte de la commune et de son cadre rural en sensibilisant les acteurs locaux dans ce domaine pour les inciter à l'initiative. Ces hébergement à la ferme, ouverture des exploitations, itinéraires de loisir, etc. s'effectueraient dans la cadre d'une fierté professionnelle dopée par la valeur sociétale accrue du métier d'agriculteur.

Toute possibilité de diversification agricole, permettant des débouchés potentiels, devra être étudiée. L'information récurrente auprès de la population agricole et non agricole est également un facteur de dynamisation important.

Sur base du potentiel naturel et de la qualité des paysages, la commune développera le créneau de l'éco-tourisme par des projets portant par exemple sur un circuit de randonnée. L'intérêt du patrimoine bâti et la qualité du cadre de vie participent également à l'attrait de la commune.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'initiatives de diversification (vente directe, participation au marché local, hébergements,…)

Objectif n° III.3. : **Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales**

Grez-Doiceau est situé à proximité de pôles touristiques comme Wavre (Walibi), Louvain-la-Neuve (ville nouvelles, musées), Leuven (veille ville, vie culturelle), La Hulpe (château), Genval (lac),… Les communes

wallonnes et flamandes de la micro-région qui disposent de possibilités d'hébergements touristiques enregistrent un nombre de nuitées parfois assez élevé[6] ce qui montre l'intérêt dont bénéficie déjà la région.

En outre, Grez-Doiceau dispose de nombreuses richesses locales (patrimoine naturel, paysager, archéologique et architectural, qualité du cadre de vie,…) qui permettraient de capter les touristes venus pour visiter les villes voisines.

Toutes les activités autour de la ruralité, des fermes et de leur production pourraient être mises en avant dans l'activité touristique, tant au niveau de l'hébergement que des activités ou de l'achat de produits. De même, certaines activités de loisirs (équitation, golf, loisirs de plein air), pédagogiques (animations rurales), de découvertes et promenades (circuits découverte par thématique) pourraient être développées et promues à l'extérieur.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à un recensement des initiatives nouvelles dans ce domaine, du nombre d'établissement dans le secteur de l'Horeca et une comptabilisation des nuitées.

[6] 61.000 pour Wavre, 71.000 pour Oud-Heverlee, 400 pour Huldenberg en 2009. Les statistiques ne sont pas publiées pour les autres communes car l'offre en hébergement n'est pas suffisante.

	DÉFI N° IV. : EN 2021, GREZ-DOICEAU AURA TROUVÉ UNE MEILLEURE ALLIANCE ENTRE LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT

En termes de choix modaux, Grez-Doiceau peut être considérée comme plutôt privilégiée grâce à la présence de quatre points d'arrêts SNCB et de plusieurs lignes de bus à vocation différente (Proxibus, Rapidobus, lignes régulières et desserte scolaire). Pourtant, la place de la voiture y est de plus en plus importante compte tenu de l'accessibilité rapide aux grandes routes (N25, E411 et E40) et surtout de notre mode de vie très dépendant des déplacements et de leur durée.

Toutefois, si l'on veut assurer une mobilité pour tous sans tout miser sur la voiture, il faut réfléchir à « moins circuler et mieux circuler ». Même si la commune ne maîtrise pas toutes les composantes des déplacements qui s'effectuent sur son territoire, elle peut contribuer à maîtriser la mobilité d'autant que près de 90 % du réseau routier est communal. Et cela commence par la hiérarchisation des voiries[7] et la réhabilitation des espaces publics.

Très en amont de l'urbanisation, la réduction du volume des déplacements peut s'envisager en jouant sur la localisation en freinant la dispersion des fonctions par leur regroupement dans les centres et les noyaux d'habitat et en rapprochant les unes des autres les fonctions complémentaires (habitat, équipement, commerce, …) en pratiquant une mixité raisonnée des fonctions.

Ensuite, l'amélioration de la circulation passera par le recours au mode de transport le plus approprié, c'est-à-dire souvent le plus respectueux du cadre de vie et de l'environnement :

- favoriser les modes doux (circulation piétonne et cycliste) et les transports en communs pour le déplacement des personnes ;
- inciter le transport ferroviaire et les transports en commun à s'inscrire comme alternative prioritaire à la voiture.

Figure 4 : Nouvelle liaison cyclable à proximité du hall omnisport à gauche, point d'arrêt d'Archennes à droite (JNC AWP)

[7] La hiérarchisation viaire est la réflexion sur la spécialisation de la voirie (réseau primaire, réseau interquartier et réseau de quartier)

Ce défi mise sur la capacité des greziens à concilier déplacements, convivialité, sécurité et efficacité. Il se décline en deux objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

3.2 Les espaces publics

4.4 Les autres fonctions économiques et sociales

5.5 Chemins et sentiers vicinaux, servitudes

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 2.2. : concourir à atteindre les objectifs de la directive-cadre relative à l'eau et du protocole de Kyoto

Objectif prioritaire 2.3. : enrayer le déclin de la biodiversité

Objectif prioritaire 2.4. : préserver les paysages cultivés, notamment dans les zones défavorisées

Objectif prioritaire 3.2. : amélioration de la qualité de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de structure communal – Options et objectifs :

1 Structurer l'espace	*1.1 Renforcer la centralité*
	1.2 Favoriser une utilisation parcimonieuse des zones à bâtir
	1.4 Favoriser la convivialité dans les espaces urbanisés
6 Garantir l'accessibilité du territoire aux habitants	*6.1 Diversifier les modes de transports*
	6.2 Limiter les nuisances liées aux transports

Objectif n° IV.1. : **Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture**

Etant donné le faible taux d'emploi local, l'absence d'école secondaire, la proximité des pôles d'emplois et des universités (LLN, Leuven et Bruxelles), un très grand nombre de déplacements quotidiens sont observés sur la commune. Plus de ¾ de ces déplacements sont effectués en voiture alors que comme le montre le diagnostic, Grez-Doiceau est plutôt privilégiée en termes de choix modaux. En outre, la plupart des établissements scolaires (secondaires et universitaires) fréquentés par les greziens ainsi que certains pôles d'emplois sont accessibles en vélo ou en transports en commun.

L'objectif vise donc à inciter un changement d'attitude en faveur de l'environnement, de la qualité de vie et des relations sociales (à pied, à vélo et en transport public, les contacts interpersonnels restent possibles) en favorisant l'usage de modes alternatifs à la voiture.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre de plaques immatriculées, au nombre d'abonnements TEC et SNCB sur la commune et aux comptages sur site de la fréquentation des points d'arrêts.

Objectif n° IV.2. : **Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)**

La consultation de la population et de la CLDR ont mis en évidence certains points faibles de la sécurité routière. Ce constat s'applique particulièrement aux piétons, cyclistes et autres usagers « faibles » et le réel enjeu de mobilité est la lutte contre le sentiment d'insécurité.

Outre l'aspect « sécurisation », un travail est également à mener pour faciliter la mobilité « lente ». Les attentes sont importantes en la matière, tant sur le plan utilitaire (itinéraires vers les écoles, vers les

commerces, vers les nœuds intermodaux, entre les villages, ...) que pour les loisirs. Les stratégies et propositions d'actions définies dans le Plan intercommunal de mobilité et dans le schéma de circulation du SSC serviront de guide pour élaborer les priorités.

Il faudra que les services publics, au travers de leurs propres actions, sensibilisent tous les usagers au respect des infrastructures existantes (conservation des sentiers, respect des règles de stationnement,…) , y compris par le contrôle, et offrent des équipements adéquats.

La création d'un réel réseau de voies vertes est un objectif qui permettra les déplacements en modes doux de manière quotidienne.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre de kilomètres de voies lentes aménagés.

	DÉFI N° V. : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE GREZIEN POUR DEVELOPPER UNE RURALITE PLUS PROPRE ET PLUS RESPECTUEUSE EN 2021

Le rapport socio-économique et la concertation avec la CLDR ont montré que l'environnement est une thématique fort importante aux yeux des greziens. La notion d'environnement regroupe ici les thèmes de l'eau, du sol, du sous-sol, de la nature, de la biodiversité, de l'air, du climat et de la santé. Le diagnostic a mis en évidence que :

- la commune a un important potentiel écologique (zone de protection spéciale, parc naturel, zones boisées,…)
- différentes pressions mettent en péril ce patrimoine ce qui nécessite des mesures de préservation voire de protection ;
- ces richesses sont peu connues à l'extérieur mais les habitants se sentent particulièrement concernés par cet aspect.

Ce défi mise sur la capacité des greziens à trouver un équilibre entre le confort et les facilités de la vie d'aujourd'hui et une nécessaire pérennité de l'environnement pour demain. Il se décline en trois objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

2.1. Géologie et pédologie
2.2. Relief et réseau hydrographique
2.3. Inventaire du patrimoine naturel
2.5. Les paysages
3.1. La typologie du bâti
4.3. L'agriculture
7. Monuments et sites classés
8. Liste des bâtiments remarquables
9. Liste des sites, arbres et haies remarquables

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 2.1. : renforcer la complémentarité entre agriculture, sylviculture et environnement
Objectif prioritaire 2.2. : concourir à atteindre les objectifs de la directive-cadre relative à l'eau et du protocole de Kyoto
Objectif prioritaire 2.3. : enrayer le déclin de la biodiversité
Objectif prioritaire 2.4. : préserver les paysages cultivés, notamment dans les zones défavorisées

Référence(s) au Schéma de structure communal – Options et objectifs :

1. Structurer l'espace	*1.1 Renforcer la centralité* *1.2 Favoriser une utilisation parcimonieuse des zones à bâtir* *1.3 Mettre en valeur le patrimoine bâti* *1.4 Favoriser la convivialité dans les espaces urbanisés*
5. Préserver le patrimoine naturel	*5.1 Préserver l'intérêt paysager et écologique de la*

	commune
	5.2 Veiller à la protection des eaux de surfaces et souterraines
	5.3 Assurer la gestion des déchets
6 Garantir l'accessibilité du territoire aux habitants	*6.1 Diversifier les modes de transports*

Objectif n° V.1. : **Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager**

L'analyse a montré que Grez-Doiceau est une commune riche en matière de site écologique et qu'elle dispose d'un potentiel de valorisation au départ de quelques espaces et « couloirs » préservés. Toutefois, certaines zones de l'entité sont menacées par un appauvrissement des écosystèmes, une absence de protection de certaines zones boisées, un assainissement des eaux incomplet, une urbanisation consommatrice d'espace,… La commune doit également accorder une attention particulière à l'évolution de ses paysages car il s'agit d'une de ses richesses qui mérite d'être mieux connue et valorisée.

Par le biais du Plan Communal de Développement de la Nature, la commune a déjà pu mettre en évidence, avec l'aide de professionnels des secteurs de l'environnement, les éléments intéressants de ses patrimoines naturel et paysager. Des actions sont ensuite venues concrétiser la volonté de protéger ces biotopes de valeur.

On constate cependant que ces projets mobilisent et intéressent peu de personnes eu égard à la population totale de l'entité. En outre, la participation des jeunes et des écoles est à ce jour peu importante.

L'objectif vise donc la mise sur pied d'un programme de sensibilisation et d'implication (de la population en général, des mouvements de jeunesse et du monde éducatif en particulier) afin d'associer plus largement les greziens à la sauvegarde et à la gestion de leur héritage commun.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à une liste des actions de gestion organisées sur les sites naturels, une liste des visites pédagogiques de ces sites et un inventaire des actions de sensibilisation.

Objectif n° V.2. : **Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune**

La commune possède plusieurs richesses historique qu'il est possible de mieux faire connaître si on développe pour elles une stratégie de communication :

- le patrimoine archéologique lié à la découverte de la nécropole mérovingienne a déjà fait l'objet d'une exposition itinérante « de l'or sous la route » mais aucun élément permanent ne permet de faire connaître cette découverte à Grez-Doiceau. Il conviendra de la valoriser avec inventivité car il ne s'agit pas d'un sujet « grand public » et qu'il ne subsiste pas grand chose de tangible sur place.
- d'autres vestiges historiques (châteaux, fermes, « Motte »,…), permettant de retracer l'histoire de Grez-Doiceau, mériteraient d'être mis en valeur et en relation les uns avec les autres.
- les « Wallons du Wisconsin » font également partie de l'histoire de Grez-Doiceau. Même si aucun élément matériel n'en témoigne, ce fait historique pourrait être rappelé de manière originale dans l'aménagement d'un espace public par exemple.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au relevé du nombre d'activités organisées autour des richesses historiques et de la fréquentation de certaines organisations.

Objectif n° V.3. : **Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents types de pressions**

Tous les grands documents d'orientation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le SDER, le SSC, l'article 1ier du CWATUP, … développent l'objectif de gérer parcimonieusement le sol et, par là, densifier l'urbanisation pour éviter la dispersion de l'habitat et renforcer les villes et les villages. Pour cela, il est nécessaire d'accroître la densité de l'urbanisation autour de lieux centraux permettant :

- d'offrir une variété de fonctions dans un espace restreint ;
- de faciliter l'organisation des services et des moyens de transport performants ;
- d'économiser l'espace ;
- de réduire les coûts d'équipement.

Cet objectif de préservation des parties rurales du territoire, complémentaire aux précédents, passera par une identification précise des espaces qui nécessitent une attention particulière voire une protection, dans l'intérêt de l'équilibre général qui caractérise actuellement l'entité. Pour ce faire, il faut veiller à :

- d'inverser, dans la mesure du possible, la tendance à la monofonctionnalité des villages qui a globalement continué à gagner du terrain (fermeture des épiceries, boucheries, boulangeries, banques, librairies,… présentes dans la plupart des villages) ;
- ne pas céder à la pression des futurs constructeurs reproduisant à l'infini le fantasme de la villa isolée se succédant à intervalle régulier le long de la voirie ;
- de compenser certaines « erreurs » du plan de secteur, comme par exemple l'habitat « en ruban » le long de la chaussée de Wavre, la zone d'habitat et la ZACC de Pécrot dans le bois de la Hocaille,… ;
- de protéger certaines portions de zone d'habitat (au Plan de Secteur) à haute valeur paysagère. Pour ce faire, il s'agirait d'utiliser les mécanismes de compensation permettant la modification de la classification de ces terrains au plan de secteur dans le respect du Schéma de Structure Communal qui incite au renforcement de la centralité ;
- de valoriser les espaces présentant un intérêt écologique et/ou paysager.

L'application du schéma de structure sera une étape stratégique importante pour réaffirmer et mettre en pratique la volonté de mixité des fonctions et de compacité des villages.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à plusieurs indicateurs mettant en évidence l'évolution des superficies des différentes occupations du sol, le nombre de demandes de permis pour une nouvelle construction et une rénovation, du nombre de fonctions, autre que l'habitat, présentes dans les villages,…

	DÉFI N° VI. : EN 2021, GREZ-DOICEAU AURA DEVELOPPE UNE MEILLEURE COMMUNICATION ENTRE LES CITOYENS ET LA COMMUNE

Plusieurs membres de la CLDR ont exprimé le souhait de bénéficier d'une information plus abondante et plus systématique pour être au courant des activités proposées dans la commune, des travaux en cours, des orientations prises au niveau politique,… Face à cette attente, la commune a déjà créé, en 2009, une fonction spécifique au sein de l'administration communale. Il apparaît néamoins judicieux de continuer à développer les différents canaux de communication.

Ce défi est donc transversal et indispensable pour le bon déroulement et la compréhension auprès des habitants de l'opération de développement rural. Il se décline en deux objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

4.4 Les autres fonctions économiques et sociales

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 3.2. : amélioration de la qualité de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de structure communal – Options et objectifs :

1. Structurer l'espace

1.4 Favoriser la convivialité dans les espaces urbanisés

3. Pourvoir aux besoins en équipements et services

Objectif n° VI.1. : Augmenter la diffusion d'information de la commune vers le citoyen et vice-versa

Le PCDR peut également avoir pour ambition d'améliorer la vision « transversale » (articulations entre les différentes politiques sectorielles qui touchent au cadre de vie : urbanisme, logement, environnement, mobilité, ruralité, énergie, ...) des acteurs locaux.

On veillera donc à informer régulièrement l'ensemble de la population de ce qui se fait à Grez-Doiceau en matière de gestion de la qualité du cadre du vie, notamment pour diffuser des bonnes pratiques et permettre aux citoyens de prendre conscience du fait que l'action des pouvoirs publics dépasse largement le cadre de la délivrance des autorisations administratives. La commune de son côté est intéressée de recevoir un feed-back en cette matière.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'articles dans les publications de la commune ainsi que par une enquête auprès d'un échantillon de population.

Objectif n° VI.2. : **Structurer et coordonner les différents vecteurs de communication (sites internet, bulletin communal,…)**

Plusieurs vecteurs d'information existent déjà sur la commune (site internet, magazine « Au grez de l'info »,…). En outre, les différentes organisations communales ou associatives (Office du Tourisme, PCDN, mouvements de jeunesse, comité de quartier,…) possèdent également leur propre moyen de communication avec les habitants.

L'objectif vise donc à améliorer la coordination et la communication entre tous les acteurs de la commune.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à la fréquentation du site internet communal et au nombre et à la qualité de ses mises à jour.

PISTES D'ACTIONS

Sur base du rapport socio-économique et d'un travail de réflexion avec la CLDR (d'avril à juillet 2010), une liste provisoire de projets pouvant être réalisés dans le cadre du PCDR a été établie.

Aucun tri n'a pour l'instant été effectué dans cette liste qui reprend donc la totalité des idées évoquées par la commission. Dans le courant du deuxième semestre 2010, une nouvelle consultation de la population permettra d'identifier quelles actions sont réellement et/ou largement souhaitées par les habitants.

Un inventaire plus complet des potentialités de certains lieux et des différents locaux évoqués sera également effectué afin de préciser la localisation des actions proposées et d'évaluer l'opportunité de leur inscription dans le programme d'action du PCDR.

Dans la suite de ce chapitre, on précisera pour chaque piste d'action :

- les motivations ;
- les défis et objectifs concernés.

Piste d'action n°1 : Créer des logements sociaux ou à loyer modéré

Le taux de logements publics est actuellement de 1,1 % par rapport au nombre total de logements sur la commune. Les programmes communaux du logement (ancrage communal) de 2007-2008 et 2009-2010 prévoient la création d'une cinquantaine de logements supplémentaire. Néanmoins, le nombre de ménages en attente d'un logement social ou à loyer modéré est supérieur.

Il semble donc opportun de créer de nouveaux logements publics. Outre les logements sociaux classiques (c'est-à-dire gérés par une société de logements sociaux et pour l'obtention desquels les demandeurs doivent répondre à une série de critères) il semble indispensable de créer des logements à prix modérés (disponibles soit à la location, soit à l'acquisition).

Quelques éléments important doivent cependant être pris en compte pour assurer la réussite du projet :

- les bâtiments abritant ces types de logements doivent présenter une certaine mixité, c'est-à-dire qu'ils puissent accueillir d'autres types de logements que ceux concernés par ce projet ;
- afin de faciliter les déplacements des personnes (sans qu'ils ne soient tenus de posséder une voiture) souhaitant habiter ces types de logements et d'autre part afin de répondre aux préoccupations quant au développement durable, il y aurait lieu de construire ces nouveaux logements aux abords des points d'arrêts et/ou à proximité de services.

<u>Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser</u>

Objectif n° I.1. : Permettre l'accès au logement pour tous

Objectif n° V.3. : Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents type de pressions

Piste d'action n°2 : Mettre à disposition des terrains à coût modéré pour les jeunes ménages

Le prix moyen des terrains à bâtir au sein de la commune de n'a cessé de croître et l'offre est limitée. Il s'en trouve que l'acquisition d'un terrain par de jeunes ménages est devenue difficile. Cette action prévoit donc la mise à disposition de terrains à coûts réduits pour les jeunes. Cette démarche implique nécessairement que la commune soit propriétaire des terrains (ce qui lui permet de fixer les prix de vente) ou qu'elle puisse imposer à un investisseur au travers d'un partenariat public/privé les prix de

certains terrains (par exemple en imposant un ratio par rapport au nombre total de terrains mis en vente).

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.1. : Permettre l'accès au logement pour tous

Objectif n° V.3. : Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents type de pressions

Piste d'action n°3 : Mettre en place une régie foncière

Le niveau de pouvoir qu'est la commune doit pouvoir être en mesure de jouer l'acteur de premier rôle pour son propre territoire. Pour parvenir à mener une politique de développement la plus cohérente et la plus efficace possible, les communes ont besoin de documents de planification qui traduisent des objectifs, bien entendu, mais aussi de pouvoir agir efficacement sur le foncier.

Le rôle d'une régie foncière communale est de gérer, dans une logique de développement socio-économique et urbanistique cohérent, le patrimoine immobilier de la commune. Cette régie viserait la location plutôt que l'intermédiation foncière.

Cette régie se préoccuperait aussi de l'acquisition de terres agricoles de façon à remplir l'objectif d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs (voir Objectif n° III.1. :)

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.1. : Permettre l'accès au logement pour tous

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Objectif n° V.3. : Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents type de pressions

Piste d'action n°4 : Créer des logements intergénérationnels

Comme dans beaucoup des communes, la « distance » entre les générations à tendance à appauvrir la vie sociale et met à jour des manques auparavant amoindris par les échanges de services entre générations.

Pour contrecarrer cette tendance, il s'agira d'aménager des logements intergénérationnels. Ce principe fait ses preuves depuis quelques années en recréant la qualité de vie des familles élargies d'antan au sein d'un quartier ou de logements partagés et donc sans les contraintes de la promiscuité. Cela permet aux personnes âgées de garder une semi-autonomie beaucoup plus longtemps que si elles demeuraient isolées et aux jeunes ménages professionnellement actifs, souvent débordés, de profiter de menus services qui allègent leur quotidien.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.1. : Permettre l'accès au logement pour tous

Objectif n° I.2. : Créer des services adaptés aux différentes générations

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° V.3. : Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents type de pressions

Piste d'action n°5 : Favoriser les activités intergénérationnelles

Le nombre d'habitants a augmenté ces dernières années sur la commune de Grez-Doiceau surtout chez les moins de 20 ans et les 40-65 ans. Néanmoins, les personnes de plus de 65 ans connaissent également une croissance régulière.

Quatre maisons de repos pour personnes âges sont installées sur le territoire de la commune. A côté de ça, six établissements scolaires ainsi que de nombreux mouvements de jeunesse et autres activités (Espace Jeunes, école des devoirs,..) rassemblent les enfants de l'entité.

Comme partout ailleurs, les liens intergénérationnels se distendent mais le PCDR offre l'opportunité de recréer et favoriser ces liens entre générations.

<u>Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser</u>

Objectif n° I.2. : Créer des services adaptés aux différentes générations

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Piste d'action n°6 : Soutenir et faire connaître le SEL (service d'échange local)

Un SEL est réseau d'échange de services dans toute une série de domaines : l'aide aux personnes, les services ménagers, l'aide scolaire, la garde d'enfants, le travail de bureau, etc. qui se situe souvent sur un territoire restreint ou qui s'inscrit dans un cadre associatif.

Depuis 2009, il existe un SEL sur le territoire de Grez-Doiceau et Beauvechain (SEL'Bonheur) mais qui ne semble pas encore connu par la majorité des habitants.

<u>Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser</u>

Objectif n° I.2. : Créer des services adaptés aux différentes générations

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° IV.1. : Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

Piste d'action n°7 : Répondre aux besoins en termes d'accueil de la petite enfance

La commune de Grez-Doiceau, grâce à sa localisation avantageuse et au développement urbanistique important, attire de nombreux jeunes ménages. Il est donc important de mettre les conditions

nécessaires en place pour rééquilibrer la pyramide des âges en offrant les services requis notamment en termes d'accueil de la petite enfance.

La commune compte actuellement trois crèches et quelques gardiennes à domicile mais l'offre reste malgré tout insuffisante.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.2. : Créer des services adaptés aux différentes générations

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

Piste d'action n°8 : Aménager certaines places en lieux conviviaux et sécurisés

Le rapport socio-économique a mis en évidence que la commune compte un grand nombre d'espaces publics plus ou moins bien entretenus ayant des fonctions diverses (commémoratif, jeux, rencontres,…).

Certains d'entre eux sont cependant à réaménager ou à requalifier en fonction de leur localisation et de la réalité du contexte dans lequel ils se trouvent.

Cette piste d'action devrait déboucher sur plusieurs fiches-projets qui préciseront quels espaces sont à réaménager et selon quelle philosophie. Les lieux déjà évoqués et qui feront l'objet d'un inventaire plus précis sont la place Ernest Dubois et les abords du Train dans le centre de Grez, la plaine à Archennes, les abords de l'ancienne école de Gottechain, la place de Trémentine à Néthen, la plaine de jeux au Coulemont et dans le lotissement des Campinaires, certains jardins de cures, …

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° V.2. : Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune

Piste d'action n°9 : Mettre sur pied des maisons de villages

La maison de village est une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants. Elle peut jour quatre rôles essentiels pour redynamiser un village :

- créer des liens entre les habitants, maintenir ou restaurer la cohésion sociale ;
- fournir des services associatifs et culturels ;
- favoriser l'économie locale (vitrine des produits locaux,…) ;
- valoriser un bâtiment ancien (ancienne école, ancienne salle paroissiale,…).

Dans le cadre de la mise en place d'une maison de village, il est également indispensable de réfléchir à la future gestion participative de ces locaux.

Cette piste d'action devrait déboucher sur une ou plusieurs fiches-projets qui préciseront les opportunités de réaménagement des salles et locaux existants. Les bâtiments déjà évoqués sont les anciennes écoles de Hèze, de Doiceau et de Gottechain, le local paroissial à Pécrot, l'ancienne gare de Gastuche, le bâtiment communal « Le Coulemont » à Archennes,…

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

Objectif n° V.2. : Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune

Piste d'action n°10 : Aménager et gérer une maison rurale

Une maison rurale a pour particularité de réunir les compétences de la Région wallonne et de la Communauté française ; cette coopération ayant pour but de rendre un maximum de services aux citoyens et au milieu associatif. Il s'agit d'offrir une infrastructure polyvalente capable d'accueillir et centraliser autant les différents milieux associatifs que les différentes manifestations culturelles. Cet espace dédié à la population porte également, via la dynamique des projets développés, une valeur socio-économique.

La création de la maison rurale se fera en concertation avec les différentes associations et comités susceptibles de l'utiliser. Le centre culturel de Nethen pourrait être valorisé comme maison rurale mais sa localisation n'est pas très centrale pour la commune. L'opportunité de développer une maison rurale dans le centre de Grez devra être étudiée.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° II.2. : Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Piste d'action n°11 : Construire et gérer un four à pain communautaire

La construction d'un four à pain qui serait ouvert aux habitants de la commune de manière régulière permettrait également de développer la convivialité autour d'un thème précis.

La fiche-projet devra inventorier et décrire les opportunités du projet et de sa localisation.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Piste d'action n°12 : Organiser des jeux intervillages

Afin de favoriser la rencontre entre les différents villages de l'entité, qui aujourd'hui semble encore relativement cloisonnée, des jeux intervillages pourraient être organisés. Ceux-ci pourraient éventuellement être couplés au challenge ayant lieu dans le cadre de la Saint-George.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.2. : Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Piste d'action n°13 : Organiser une « fête des associations »

En lien avec l'action précédente, l'organisation d'une fête des associations ou de réunions entre les associations permettrait de mieux connaitre ce qui se passe dans le village ou le quartier voisin.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.2. : Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales

Objectif n° VI.2. : Structurer et coordonner les différents vecteurs de communication (sites internet, bulletin communal,…)

Piste d'action n°14 : Préserver la convivialité et la sécurité au sein des villages

Dans les constats émis par la CLDR, l'importance d'entretenir la sécurité et le respect au sein des villages a plusieurs fois été relevée.

En effet, l'évolution des institutions (fusion des communes, réforme des polices,…) et des modes de gestion de l'administration (centralisation des services,…) ont fait disparaître des villages des personnages qui contribuaient à leur vie tels que le garde-champêtre, le cantonnier ou le facteur. La présence de ces personnes permettait pourtant, outre le contact social, de bénéficier d'un service de proximité.

La fiche-projet devra donc réfléchir à comment répondre à cette attente en proposant par exemple :

- la mise sur pied d'une équipe « d'animateurs de village » ;
- la signature d'une charte de convivialité entre les habitants ;
- …

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° VI.1. : Augmenter la diffusion d'information de la commune vers le citoyen et vice-versa

Piste d'action n°15 : Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)

Différentes actions peuvent contribuer à développer de l'emploi local dont l'une d'entre elles est d'aider à l'installation de PME ou TPE sur la commune. Une action concrète pourrait être l'installation d'un atelier rural qui a pour fonction de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant des investissements lourds de départ pour l'achat d'un bâtiment.

La fiche-projet devra évaluer l'opportunité d'implanter un atelier rural à Grez-Doiceau et étudier les autres solutions permettant la création d'emploi.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Piste d'action n°16 : Créer des structures d'accueil pour le télétravail

En lien avec la piste d'action précédente, Grez-Doiceau pourrait tirer profit de sa localisation à proximité de Bruxelles pour développer des structures d'accueil pour le télétravail ou pour certains services externes aux entreprises de la capitale (comptabilité, traduction, coaching,…), comme c'est déjà le cas avec la Maison de village de Biez.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

Piste d'action n°17 : Valoriser le secteur agricole

Le maintien de la ruralité et de la qualité du cadre de vie passent évidemment par le maintien des acteurs principaux : les agriculteurs. Or, à l'heure actuelle, face à l'évolution des pratiques et de la société, le maintien d'une agriculture à taille humaine semble de plus en plus difficile. Il est donc important de profiter d'outils comme le Développement Rural pour accompagner ce secteur et de contribuer à son évolution vers des modes de production respectueux de la santé et de l'environnement. Diversification et valeur ajoutée devraient être recherchées.

Cet objectif pourrait être concrétisé par les actions suivantes (liste non limitative) :

- la mise en place d'une cellule « conseils agricoles » par la spécialisation d'une personne au sein des services communaux (aide administrative, suivi des projets par un conseiller favorisant l'intégration paysagère, la mise aux normes,…) ;

- organisation de visite annuelle présentant une exploitation et sa manière de gérer et/ou sa diversification et participation à la journée « Fermes ouvertes » ;
- la valorisation des « circuits courts », notamment par le renforcement ou la création des points de vente à la ferme, des marchés saisonniers, des Groupes d'Achats Communs et/ou Solidaires, par la création d'un hall relais permettant le conditionnement de produits pour les adapter à la demander des collectivités (emballage de légumes découpés pour soupes, etc.) ;
- L'encouragement à des productions locales respectueuses de la santé (de tous, y compris et surtout celle des agriculteurs) et de l'environnement et conformes à un cahier des charges exigé par les collectivités locales ;
- la mise en place d'une filière qualité pour les producteurs locaux ;
- la valorisation du monde agricole face au repeuplement des campagnes par de nouveaux habitants ne manquera pas de s'opérer si le secteur se rapproche de la demande des consommateurs. Un dialogue doit s'engager sur les sources de conflit potentiel comme l'utilisation des voiries, les coulées de boues, les plaintes pour nuisances réelles ou exagérées, l'impatience routière de certains, etc. Différents modes de vie doivent alors cohabiter. Des actions préventives sont possibles pour éviter les conflits de voisinage et permettre une cohabitation plus harmonieuse entre les agriculteurs et les habitants telles que : apporter une communication continue tout au long des saisons via la création d'une charte agricole, l'édition de chroniques agricoles saisonnières,…
- Favoriser la consommation locale des produits locaux (prospection auprès des collectivités locales, des établissements Horeca, le CPAS, les écoles, etc., incitation à l'élaboration d'un cahier des charges orienté vers le développement durable, publication de recettes de saison,…). Les exigences incluraient donc des critères de proximité, de qualité sanitaire et environnementale des produits.

La fiche-projet devra donc inventorier ces différentes possibilités d'actions pour valoriser ce secteur.

<u>Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser</u>

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Objectif n° III.3. : Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

Objectif n° V.3. : Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents type de pressions

Piste d'action n°18 : Création d'un « comptoir » de produits locaux

Grez-Doiceau est situé à proximité immédiate de pôles commerciaux de plus grande envergure (Wavre, Louvain-la-Neuve,…) ce qui rend difficile le développement du commerce sur la commune.

Néanmoins, en termes d'achats courants il est possible de renforcer la fonction commerciale du centre de Grez et de développer des petits commerces de proximité dans certains villages de l'entité. Pour ce faire, il est par exemple possible de créer un comptoir de produits locaux valorisant les productions des agriculteurs de la commune.

Il s'agira donc de créer une structure pérenne de valorisation des productions locales dotée d'un « comptoir » pour la vente de celles-ci. Il faudra également mettre en place les différents réseaux d'informations vers les producteurs, tant Greziens qu'extérieurs à l'entité.

La fiche-projet devra évaluer les opportunités et la faisabilité de développer une telle structure sur la commune.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Objectif n° V.3. : Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents type de pressions

Piste d'action n°19 : Promouvoir et développer les activités touristiques

Comme on l'a vu dans le diagnostic, Grez-Doiceau est situé à proximité de pôles touristiques comme Bruxelles, Wavre, Louvain-la-Neuve, Leuven, La Hulpe, Genval,… La mise en valeur des spécificités locales, la promotion de celles-ci, le développement des activités de loisirs (équitation, golf,…) et l'augmentation des possibilités d'hébergement permettraient de capter les touristes venant visiter les villes voisines.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° II.2. : Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Objectif n° III.3. : Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Objectif n° V.2. : Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune

Piste d'action n°20 : Renforcer le transport alternatif communal en développant une antenne VAP (autostop de proximité)

Grez-Doiceau présente déjà une offre en transport public assez variée avec le passage des bus réguliers, du Rapidobus et du Proxibus. Cependant, l'offre actuelle ne correspond plus toujours à la demande et, comme souvent en milieu rural, le service se concentre sur la desserte scolaire et sur les heures de pointes du matin et du soir. Tous les villages ne sont pas connectés de la même façon aux réseaux de transport public. De plus, Grez-Doiceau jouit de quatre points d'arrêts SNCB où la fréquence des passages est relativement élevée, il s'agit donc d'un potentiel à utiliser davantage en améliorant son accessibilité en transport en commun depuis les différents quartiers.

Les VAP (voitures à plusieurs – voitures avec passagers – vive l'autostop de proximité), c'est de l'autostop de proximité entre habitants d'un même quartier pour parcourir de courtes distances dans sa commune, aux alentours, ou pour se rendre à une gare, ou un arrêt de bus.

Grez-Doiceau fait partie des six dernières communes du Brabant Wallon qui ne compte pas d'antenne VAP sur son territoire. Le PCDR pourrait être l'occasion d'intégrer le système et de la faire connaître auprès de la population.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.2. : Créer des services adaptés aux différentes générations

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° IV.1. : Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

Objectif n° IV.2. : Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

Piste d'action n°21 : Développer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

Comme dans la plupart des communes rurales, on relève à Grez-Doiceau une utilisation importante de la voiture pour des trajets très courts qui pourraient se faire à vélo ou à pied (vers l'école, les arrêts de bus et points d'arrêt SNCB, le centre sportif, les commerces,…). Les aménagements se feront dans le respect de la valeur patrimoniale et écologique des chemins et sentiers existants. La mise en place d'un réseau de voies lentes adapté et sécurisé reliant les différents villages et points d'intérêt de l'entité permettrait de limiter les déplacements motorisés sur des distances courtes, mais également d'améliorer les liaisons et les contacts inter-villages.

Cette piste d'action devrait déboucher sur plusieurs fiches-projets à court, moyen et long terme, en fonction de l'importance des investissements et des obstacles éventuels. Les liaisons qui pourraient être aménagée sont par exemple le long de la ligne de chemin de fer, le long du Piétrebais, vers le centre sportif,…

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° IV.1. : Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

Objectif n° IV.2. : Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

Piste d'action n°22 : Entretenir et favoriser l'usage des sentiers

Afin de favoriser l'usage des sentiers et de promouvoir l'appropriation de ceux-ci par les habitants, il est indispensable de prévoir des actions permettant leur maintien et leur respect. Différentes actions sont possibles dans ce sens :

- actions citoyennes de nettoyage et d'entretien des sentiers ;
- participation à la journée « Rendez-vous sur les sentiers » ;
- communication avec les agriculteurs et les propriétaires de terrains sur lesquels passent des chemins et sentiers afin de les sensibiliser au respect de ceux-ci ;

- création d'une charte rappelant les droits et les devoirs de chacun des utilisateurs (quads, motos, vélos, promeneurs, cavaliers) ;
- sensibilisation via les différents vecteurs d'information (bulletin communal, site internet,…) ;
- centralisation des constatations faites par les utilisateurs (passages entravés, chemins non visibles, dépôts clandestins,…) auprès de l'administration ou d'un autre organisme (PCDN par exemple).

Il est important d'agir pour faire valoir ces droits sur tout le territoire communal et pour la préservation de ce patrimoine collectif et la mise à disposition de celui-ci au public.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° IV.1. : Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

Objectif n° IV.2. : Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Objectif n° VI.1. : Augmenter la diffusion d'information de la commune vers le citoyen et vice-versa

Piste d'action n°23 : Mettre en place un système de « vélo-bus »

Grez-Doiceau compte six écoles maternelles et primaires réparties sur le territoire communal. Plusieurs dizaines d'enfants empruntent donc quotidiennement le chemin de l'école. Quelque soit leur mode de déplacement (à pied, à vélo, en bus, en train ou en voiture), ils doivent se sentir en sécurité tout au long de leur trajet.

L'action précédente (réseau de liaisons lentes) pourrait donc être concrètement complétée par la mise en place d'un « Vélo-bus » (ramassage scolaire à vélo).

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° IV.1. : Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

Objectif n° IV.2. : Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

Piste d'action n°24 : Mettre en valeur les gares et arrêts de bus

La fréquentation des transports en commun est liée d'une part à leur fréquence et à leur distribution géographique, mais également aux infrastructures d'accueil pour les voyageurs et aux possibilités d'intermodalité (possibilités de combiner plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement).

La fiche-projet devrait donc faire un inventaire des infrastructures d'accueil pour les différents utilisateurs (automobilistes, cyclistes, personnes à mobilité réduite et piétons) pour les quatre points d'arrêts présents sur la commune et proposer les améliorations nécessaires.

Cette action pourrait être étendue à certains arrêts de bus importants.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° IV.1. : Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

Objectif n° IV.2. : Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

Piste d'action n°25 : Améliorer la gestion des déchets verts

Dans une commune rurale comme Grez-Doiceau possédant de nombreux espaces verts publics, une importante surface de jardins privés, il est regrettable que les déchets organiques soient exportés par camions, à grands frais et dépenses énergétiques, alors qu'ils pourraient être directement valorisés sur place et constituer une véritable ressource.

Cette fiche-projet évaluera la faisabilité des différentes méthodes de valorisation des déchets verts (biométhanisation, compostage collectif, formation de guides composteurs, centralisation des points de collecte,…).

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° III.1. : Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Piste d'action n°26 : Créer un potager « bio » communautaire

Un potager communautaire est une parcelle publique gérée par un groupe d'habitants ou par un animateur permettant à chacun (moyennant l'adhésion au groupement) de cultiver ensemble des fruits et des légumes. Plusieurs modes de gestion différents existent (bénévolat, cotisation, réinsertion professionnelle,…).

La création d'un tel jardin permettrait de répondre à plusieurs objectifs simultanément : créer des liens sociaux entre les habitants et les générations, faire découvrir ou redécouvrir les bienfaits de la production locale, organiser des activités ludiques autour d'un même thème, proposer un potager pour les personnes qui vivent en appartement et sensibiliser la population au « bien-manger ».

La fiche-projet devra définir le ou les lieux propices au développement de ce concept et proposer, en concertation avec les habitants, le mode de gestion.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Piste d'action n°27 : Aménager de manière didactique un site naturel pour sensibiliser la population au patrimoine écologique

La sensibilisation et la participation de la population à la mise en valeur du patrimoine contribuera à induire un respect auprès des habitants et une sauvegarde sur le long terme. L'action consistera à choisir un site et à le valoriser par des itinéraires de promenades balisés, l'aménagement d'observatoires de la faune et de la flore,... et à faire connaitre ce site par l'intermédiaire de visites guidées pour les écoles, les mouvements de jeunesse,…

Le choix du site et les principes d'aménagement pourront se faire en collaboration avec les organismes liés aux outils existant comme le « Contrat de Rivière Dyle », le plan communal de développement de la Nature (PCDN) ou encore les Amis du Parc de le Dyle.

<u>Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser</u>

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Objectif n° III.3. : Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

Objectif n° IV.2. : Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Objectif n° V.3. : Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents type de pressions

Piste d'action n°28 : Développer des parcours thématique pour mettre en valeur les potentialités patrimoniales locales

Le "patrimoine local" est une notion aux multiples facettes. Il désigne non seulement les éléments remarquables du bâti, qui fondent le paysage et le rattachent au passé (patrimoine bâti, naturel, historique et archéologique), mais aussi la connaissance du "patrimoine humain", c'est-à-dire l'identité et l'évolution d'une communauté humaine au cours du temps (patrimoine historique, culturel et religieux). Il revêt dès lors des formes diverses, tantôt immatérielles (le folklore, les légendes, les traditions, les savoir-faire, les langues et dialectes), tantôt matérielles. On parle alors de patrimoine mobilier (un costume, une partition musicale, des outils …) ou de patrimoine immobilier.

Pour mettre en valeur ce patrimoine, le projet consisterait à mettre en place un ou plusieurs circuits « découverte », avec balisage, aménagement des sites remarquables et présentation des spécificités sur des panneaux didactiques. Plusieurs circuits pourraient voir le jour en fonction des thématiques (archéologie, patrimoine architectural, par village ou par époque,…).

D'autres actions permettraient également de mettre en valeur le patrimoine comme par exemple : créer une « vitrine » de l'histoire de la commune, valoriser certains éléments dans l'aménagement d'espaces publics,…

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° II.1. : Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Objectif n° III.3. : Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Objectif n° V.2. : Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune

Piste d'action n°29 : Créer une « plate-forme communication »

Plusieurs demandes ont été formulées afin d'améliorer la coordination et la communication entre tous les acteurs de la commune. En outre, l'identité grezienne, la fierté de la population d'appartenir à la commune, ne sont pas très affirmées. La création de cette plate-forme de communication pourrait permettre de contribuer à instaurer ce sentiment. Elle pourra agir sur les points suivants :

- adaptation du bulletin communal et du site internet ;
- création de dossiers thématiques destinés à la population ;
- uniformisation de la signalétique communale ;
- meilleure coordination entre les services administratifs.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser

Objectif n° I.3. : Favoriser les échanges entre générations

Objectif n° II.2. : Assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité des activités associatives, sportives et culturelles locales et communales

Objectif n° II.3. : Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité grezienne

Objectif n° III.2. : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

Objectif n° III.3. : Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

Objectif n° V.1. : Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Objectif n° V.2. : Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune

Objectif n° VI.1. : Augmenter la diffusion d'information de la commune vers le citoyen et vice-versa

Objectif n° VI.2. : Structurer et coordonner les différents vecteurs de communication (sites internet, bulletin communal,…)